



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 6 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le six janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05

1. Finances

Restes à réaliser, exercice 2019

Les restes à réaliser de la section investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées. Ils ne font pas l'objet d'une délibération spécifique mais ils sont joints au compte administratif 2019 et au budget primitif 2020. Malgré tout, M. le Maire fait état des restes à réaliser suivants :

Objet	Crédits reportés de 2019	
	Dépenses	Recettes
Participation pour le terrain synthétique (SIVOM)	18 300 €	
Participation de 30 % pour la caserne des pompiers (SDIS)	21 000 €	
Changement des portes de la salle des fêtes (Ent. Guillemin)	7 200 €	
Équipement numérique de l'école (Ent. BIMP)	720 €	
Subvention de l'État pour l'équipement numérique		5 500 €
Subvention de l'État pour la couverture de la passerelle		5 500 €
Participation de la CCCNJ pour la couverture de la passerelle		3 800 €
Subvention de l'État pour la toiture de la mairie		8 800 €
Subvention de l'État pour les fenêtres de l'agence postale		2 600 €
Subvention de l'État pour le mur du cimetière		3 125 €
Subvention de l'État (solde) pour l'ancienne gare		9 000 €
Subvention du Département du Jura pour l'ancienne gare		10 000 €
Total des RAR 2019	47 220 €	48 325 €

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Lorsque que le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Selon ce principe, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, l'autorisation suivante :

- Montant maximum total autorisé : 25 % de 458 006,02 € soit 114 501,51 €
- Dépenses d'investissement autorisées par compte avant le vote du BP 2020 :

Compte	Intitulé	Montant
c/2051	Concessions et droits divers	1 000,00 €
c/2112	Terrains de voirie	2 000,00 €
c/2117	Bois et forêts	10 000,00 €
c/21311	Hôtel de ville	5 000,00 €
c/21316	Équipements de cimetière	20 000,00 €
c/21318	Autres bâtiments publics	10 000,00 €
c/2132	Immeubles de rapport	5 000,00 €
c/2151	Réseaux de voirie	35 501,51 €
c/2152	Installations de voirie	3 000,00 €
c/21538	Autres réseaux	10 000,00 €
c/2183	Matériel de bureau	13 000,00 €
		114 501,51 €

Préparation budgétaire 2020

Le conseil municipal liste les principaux projets d'investissement qui feront l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre du budget primitif 2020 qui sera voté le 2 mars prochain, notamment : achat d'un nouveau tracteur d'occasion, extension du restaurant scolaire et nouvelle halle couverte, création d'un bassin de trop plein, assainissement séparatif de la mairie et du chalet de Communailles-en-M., réfection du monument aux morts d'Essavilly, réfection d'une partie de mur et de l'ossuaire au cimetière, participation pour la caserne des sapeurs-pompiers, travaux de restauration hydraulique de la Seigne des Barbouillons, projet Centre bourg...

2. Ressources humaines : contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel

Le conseil municipal a décidé au cours de l'année 2019 de réduire ses dépenses de fonctionnement. Parmi ces dépenses, il avait été évoqué de supprimer le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires, dont le coût est d'environ 10 000 €/an. Cette assurance permet de palier les dépenses supplémentaires liées aux arrêts maladie des agents (hors franchise). Le contrat qui lie la Commune à l'assureur SMACL devrait être résilié au 31 décembre 2020.

Le centre de gestion du Jura propose une consultation des compagnies d'assurances par une commande groupée. Les contrats seront conclus pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. La commune est libre de tout engagement, le centre de gestion se charge de la consultation uniquement afin d'obtenir le tarif le plus favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme son souhait de résilier le contrat auprès de la SMACL au 31 décembre 2020 et décide de participer à la consultation menée par le centre de gestion du Jura afin d'obtenir un nouveau tarif à titre informatif. Une décision sera prise à l'issue de la consultation du centre de gestion.

3. Urbanisme : demande d'achat de terrain, rue de la Côte

Mmes Andrée et Lucienne SERRETTE ont rédigé un courrier de demande d'acquisition d'une partie de la rue Derrière d'environ 10 m de long sur 4 m de large entre les parcelles AB 36 et 37 dont elles sont propriétaires. Cette rue a été déclassée de la voirie communale ouverte à la circulation des véhicules mais est utilisée en chemin piétonnier. Le conseil municipal, après réflexion, décide à l'unanimité de ne pas vendre de portion de terrain public afin de maintenir le chemin piétonnier dans sa configuration actuelle.

4. École : organisation du temps scolaire

M. le Maire a reçu, comme chaque année de la part de l'Inspection académique un courrier évoquant l'organisation du temps scolaire et les dérogations possibles, à solliciter avant le 31 janvier 2020 pour la rentrée de septembre 2020. Les demandes de dérogation doivent émaner du conseil municipal et du conseil d'école.

Considérant ne pas avoir été destinataire de demande de la part du conseil d'école, le conseil municipal ne sollicite pas de dérogation à l'organisation actuelle du temps scolaire. Une discussion sera toutefois engagée lors du prochain conseil d'école.

5. Forêts et bois : organisation de l'affouage pour l'année 2020

Les difficultés rencontrées lors du marquage de l'affouage (manque de bénévoles, fiabilité) ont conduit le conseil municipal à envisager de confier cette mission à l'ONF. Le coût pourrait être, dans un premier temps, de 1,5 €/stère, qu'il conviendrait de répercuter sur le prix de l'affouage. Le conseil municipal a été invité à réfléchir à cette option afin de marquer l'affouage hors feuilles : dans ce cas, les inscriptions seraient avancées à la fin de l'hiver.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission de marquage de l'affouage à l'ONF pour l'année 2020. Les inscriptions seront à réaliser auprès du secrétariat de mairie selon des modalités qui seront communiquées aux ayants-droits par affichage et sur le site internet de la Commune. Le prix et les parcelles concernées par l'affouage 2020 seront définis lors d'une prochaine séance.

6. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la commune concernant la vente d'une partie de parcelle à bâtir, située 25 rue du Processionnal.

Projet Centre bourg : avancement du dossier

Une rencontre a eu lieu le 12 décembre 2019 avec SOLIHA Jura afin de préciser les contours du projet communal et les souhaits pour les différents locaux afin de permettre à SOLIHA d'estimer le coût des travaux, les subventions possibles ainsi que le montant indicatif des différents loyers. Le résultat de ces simulations financières sera présenté lors de la prochaine séance, ce qui permettra d'approuver le projet et de lancer une consultation pour désigner un mandataire de l'opération.

Mouvement de grève du jeudi 6 janvier 2020

Le personnel enseignant sera en grève le jeudi 6 janvier. Le service minimum d'accueil sera mis en place par la Commune, conformément à la loi.

Calendrier

- Inauguration de la stèle commémorative du crash du Mirage 2000D : samedi 11 janvier à 11h sur place.
- Repas des aînés : samedi 25 janvier à 12h à la salle des fêtes.

*Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi** 6 février 2020.*

La séance est levée à 22h.



Le Maire,

Florent SERRETTE